



Date de génération de ce justificatif : 29/07/2026

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

SPFPL AD'HOC – Modification(s) de société

Référence : L022176

Départements de publication : Finistère

Annonce légale publiée le 15 novembre 2023 sur paysan-breton.fr

Evènement(s) : Modification(s) de société



Société d'Avocats

20, quai Commandant Malbert

29200 BREST - Tél : 02 30 90 70 00

Avis de modifications Dénomination : SPFPL AD'HOC. Forme : Société de participations financières de profession libérale d'avocats – SARL au capital de 3001000 euros. Siège social : 20 Quai COMMANDANT MALBERT, 29200 BREST. 880 206 156 RCS de Brest. Aux termes d'une décision en date du 30 septembre 2023, l'associé unique a décidé à compter du même jour : – de modifier l'objet social comme suit : la prise de tous intérêts et participations par tous moyens, apports, fusions, souscriptions, achat d'actions, de parts sociales, d'obligations et tous droits sociaux dans toutes sociétés créées ou à créer ; la gestion d'un portefeuille de titres de participations ; l'acquisition, la gestion, la réparation, l'entretien, l'administration, la transformation, la prise à bail, la location de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis ; la souscription d'emprunts immobiliers, le cautionnement de prêts ; la mise en garantie de tout ou partie de ses biens immobiliers dans le cadre des emprunts conclus par la société ou ses associés auprès de tout établissement de crédit et notamment l'octroi de cautionnements simples ou solidaires et d'hypothèques et généralement, toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en favoriser l'extension ou le développement.. L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence. – de modifier la dénomination sociale qui devient : AD'HOC. L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera portée au RCS de Brest.

JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE

[Consulter cette annonce en ligne](#)